

TÉMOIGNAGE
Réseaux thématiques
2021/2027

Le réseau thématique « Elevage ovin confronté à la prédation » mobilise des éleveurs ovin viande sur toute la France pour produire des références technico-économiques.

Parmi les fermes suivies par le réseau, une exploitation située dans le département des Hautes-Alpes.

Zoom sur...

La prédation dans le département des Hautes-Alpes :

Apparition sur le nord du département fin des années 1990 jusqu'à coloniser l'ensemble du département

Nombre d'attaques indemnisées en 2022 : 388

Nombre de victimes indemnisées : 1174 ovins

Nombre de demandeurs des mesures de protection : 610 (exploitations et Groupement Pastoraux)

Nombre de chiens de protection : 1073 (forfait d'entretien)

LA PRÉDATION SUR L'EXPLOITATION Premières attaques en 2017

Pertes sur les 3 dernières années :

- 5 ovins victimes indemnisées
- 103 ovins disparus (brebis et agneaux)



Élevage ovins viande en région Sud PACA

RT11 « ÉLEVAGE OVIN CONFRONTÉ À LA PRÉDATION »

Hautes-Alpes

Un système basé sur le pâturage



Chiffres clés de l'exploitation

Main-d'œuvre :

1.7 UMO exploitant dont 0.7 UMO salariée

Surfaces de l'exploitation :

SAU de 34,3 ha dont :

21,8 ha de prairies permanentes
3,6 ha de prairies temporaires
8,9 ha lavande fine

Surfaces pastorales : 190 ha admissibles dont
169 ha de parcours type vieux prés
20,5 ha de parcours boisés

Troupeau :

280 brebis de race Préalpes du Sud (sélection OS ROSE)

Certifié Agriculture Biologique

IGP Agneau de Sisteron

50 Chèvres provençales

Pour la complémentarité des espèces sur les zones de pâturage

Conduite du troupeau et performances :

Reproduction : 85 % de fertilité, 117 % de prolificité
Agnelage unique de printemps : Mars/Avril



Productivité numérique : 0,81 agneau par brebis
Mortalité globale : 18% mortalité agneaux dont 9% disparus
11,7% mortalité brebis dont 3% due à la prédation

Gestion du troupeau au pâturage :

1 ou 2 lots au pâturage 10 mois sur 12 avec ou sans les chèvres
Troupeau sédentaire

Pâturage : 10 mois sur 12 (83 %)

Rentrée en bergerie en février - mars
Pour une mise à l'herbe mi-avril

Figure 1 : répartition des surfaces pâturées en 2022

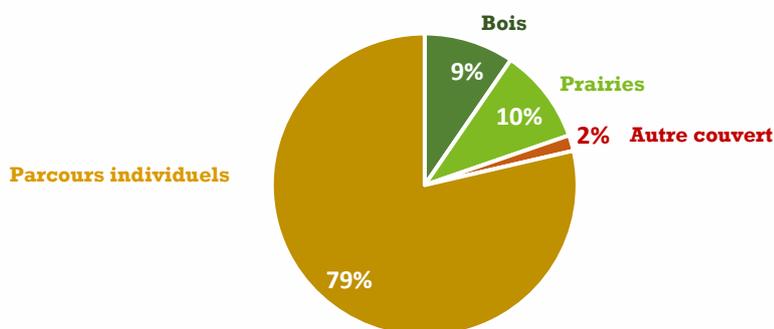
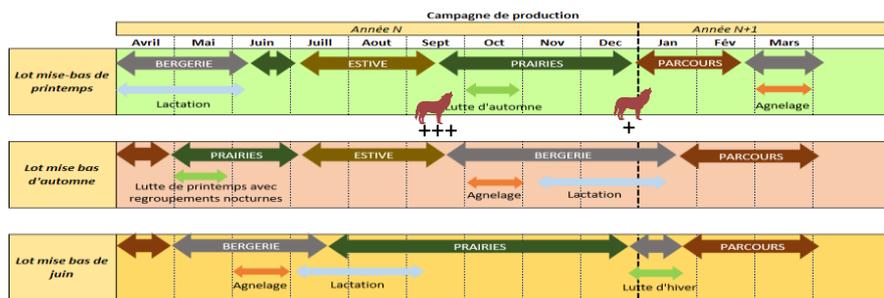


Figure 2 : conduite des lots et périodes à risque



LA PROTECTION EN DÉTAIL

Gardiennage

- par un berger 150 jours par an
- par l'éleveur 320 jours par an

Chiens de protection

- 6 chiens Berger d'Anatolie, avec de jeunes chiots régulièrement
- Suivi des chiens par l'association VIE
- Chiens de protection équipés de colliers GPS

Conduite du troupeau

Gardiennage la journée, avec regroupement nocturne toute l'année, soit en bergerie, soit en parc de nuit renforcé (photo ci-dessous).

CHANGEMENTS DE CONDUITE INDUITS PAR LA PRÉDATION ET MISE EN PROTECTION DU TROUPEAU

- Fini le lâché dirigé, place au gardiennage permanent du troupeau
- Conséquence : embauche d'un berger pour le gardiennage du troupeau sur l'exploitation, en complément de l'éleveur
- Temps de surveillance du troupeau nettement augmenté
- Pratiques différentes

LE RESTE À CHARGE 2022 ÉLEVEUR : 4249 €

- 20 % du salaire du berger
- 1560 € amortissement pour construction d'un parc en dur électrifié
- Entretien des chiens de protection et chiots
- Temps supplémentaire de main d'œuvre



Fiche réalisée par :

Elodie LAGIER – Chambre d'agriculture des Hautes-Alpes (elodie.lagier@hautes-alpes.chambagri.fr)
Maxime MAROIS – Institut de l'Élevage (maxime.marois@idele.fr)

Document édité par l'Institut de l'Élevage

149, Rue de Bercy - 75595 Paris Cedex 12 - www.idele.fr
Mars 2025 - Réf. Idele : 0025 602 014
Conception : Beta Pictoris - Réalisation : Institut de l'Élevage – Crédits photos : Elodie Lagier CA 05

Pour en savoir plus : <https://inosys-reseaux-elevage.fr>

Témoignage

Depuis quand êtes-vous exposés à la prédation ?

15 jours après avoir repris la ferme familiale... le 15 janvier 2017. Le troupeau était attaqué pendant la journée dans le bois à la rentrée en bergerie, 2 jours après j'ai retrouvé la panse en passant avec le troupeau au même endroit. Je ne pensais pas être exposé à la prédation, car mes brebis rentrent en bergerie tous les soirs.

Quelles évolutions ont été nécessaires ?

La principale a été la remise en cause du lâché dirigé, puis la mise en place des chiens de protections. La question du gardiennage permanent s'est imposée très vite. Pour y faire face j'ai dû moderniser rapidement la chaîne de récolte (tracteur et presse) en passant des petites bottes carrées aux balles rondes pour dégager les heures nécessaires à la garde chaque jour. Et de manière indirecte cela m'a aussi contraint à changer tout le système de distribution du fourrage pour m'adapter au nouveau format de bottes.

Avis sur les moyens de protection ?

Intérêts, limites, contraintes ? Besoins autres particuliers (outils numériques...)?

J'ai mis en place tous les moyens à ma disposition, mais ce n'est jamais assez face aux loups !

Aujourd'hui ce qui me manque le plus c'est un moyen de comptage automatique des brebis à l'entrée en bergerie pour savoir s'il en manque ou pas au retour de garde.

Je pâture des zones boisées où il est facile d'en égarer.

Regard sur le métier ?

J'ai repris la ferme familiale pour la faire perdurer et la transmettre à mon tour à mes enfants, mais aujourd'hui je n'ai pas envie de les inciter à exercer ce métier, c'est peut-être le plus dur à admettre.

Appréciation de votre temps de travail supplémentaire ?

Des centaines d'heures de gardiennage, beaucoup trop aussi pour l'éducation, l'alimentation et la gestion des chiens de protection, sans compter le temps passé pour comprendre, suivre et s'occuper des loups afin de faire basculer le rapport de force à mon avantage.

Regard sur la prédation ?

Le loup s'adapte globalement plus vite que l'humain. On fait face à de superprédateurs et nous nous comportons comme des proies. Ils trouvent toujours nos failles et mettent en évidence nos limites individuelles et collectives, notamment l'inertie du système qui a favorisé leurs retours et qui peine désormais à s'en dépatouiller..



Un dispositif partenarial associant des éleveurs, et des ingénieurs de l'Institut de l'Élevage et des Chambres d'agriculture pour produire des références sur les systèmes d'élevages. Ce document a été élaboré avec le soutien financier du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire (CasDAR) et de la CNE.

